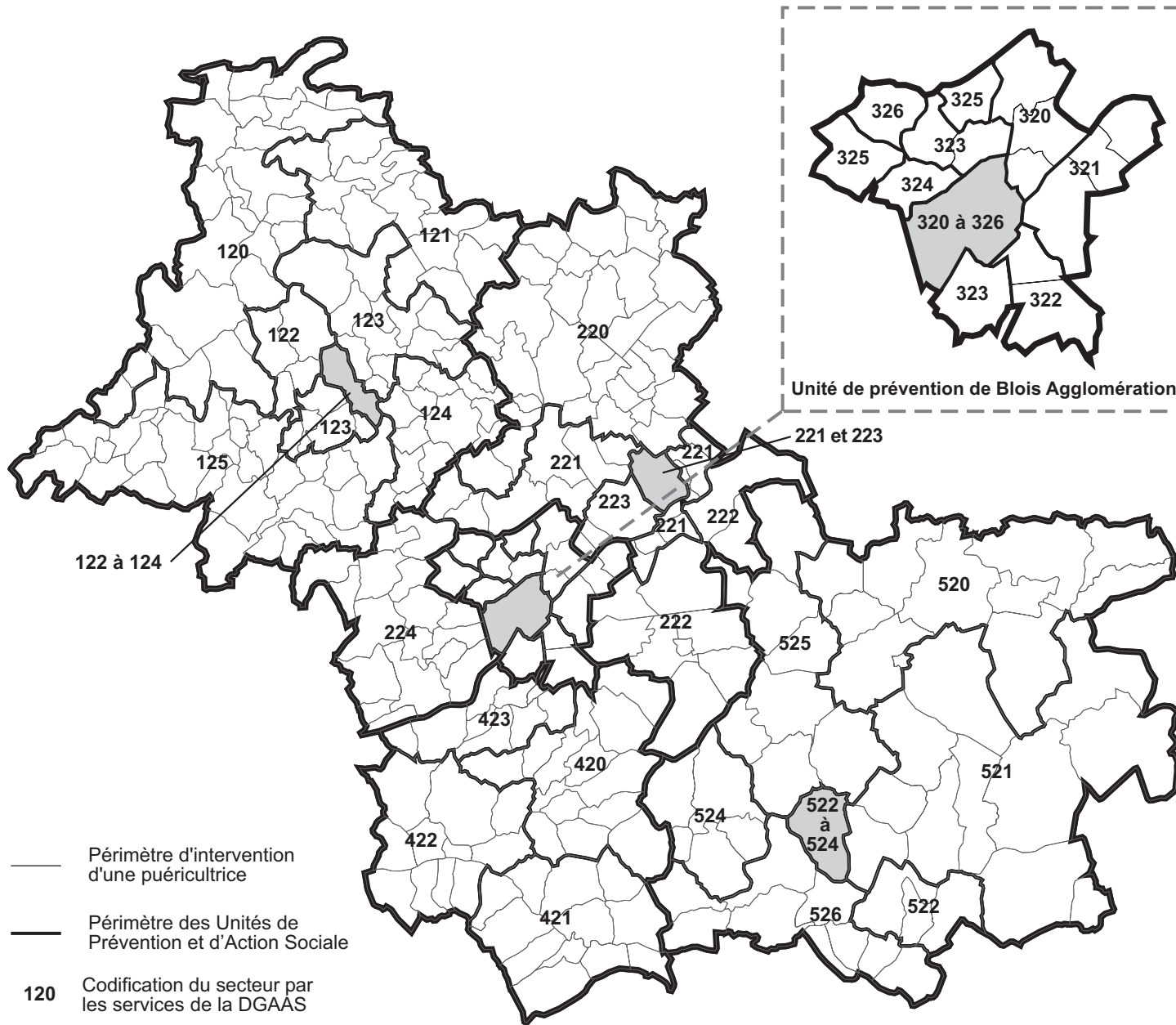


Secteurs des puéricultrices



Unité de prévention de Blois Agglomération

Initiateur : Conseil Général - Direction Générale Adjointe à l'Action Sociale (D.G.A.A.S.).

Date : Octobre 2000.

Objectif : définir le périmètre d'intervention des puéricultrices au sein de chacune des Unités de Prévention et d'Action Sociale.

Rôle :

- réaliser les agréments des assistantes maternelles à titre non permanent,
- assurer les visites postnatales,
- concourir à la protection de l'enfance en danger,
- participer aux consultations de nourrissons,
- participer aux bilans médicaux des enfants de 3 ans en écoles maternelles,
- animer des groupes d'éveil mères / enfants.